

Un engagement multipartite efficace pour réaliser le Programme 2030

L'existence d'arrangements formels pour un engagement multipartite efficace représente un élément clé qui favorise l'adoption d'approches pansociétales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Fondée sur un examen des bonnes pratiques émergent du monde entier, la présente note d'information contient une série de recommandations sur les façons dont les gouvernements peuvent créer des mécanismes efficaces d'engagement multipartite.

Principaux messages

- La consultation sur l'établissement des priorités nationales et la présentation de rapports sur les progrès aux Nations Unies semble être une pratique courante répandue. En revanche, la mesure dans laquelle les pays établissent des mécanismes institutionnalisés, pour assurer un engagement multipartite inclusif à long terme de la mise en œuvre du Programme 2030, reste nébuleuse.
- Les gouvernements doivent élaborer un plan pour assurer un engagement multipartite inclusif à long terme, institutionnaliser des mécanismes d'engagement et établir les dispositions des consultations et engagements périodiques.
- Les mécanismes d'engagement multipartite doivent tenir compte des éléments transformateurs du Programme 2030, dont notamment la participation et les principes visant à ne laisser personne de côté et à assurer un engagement opportun, ouvert, transparent, éclairé, inclusif et itératif.

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Wayne-Nixon, Laurel, Wragg-Morris, Tanya, Mishra, Anjali, Markle, Dawson, et Kindornay, Shannon. *Engagement efficace de multiples parties prenantes pour réaliser le Programme 2030*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

Les auteurs remercient Deborah Glaser (BCCIC) et Gavin Charles (CCCI) d'avoir examiné la présente note d'information. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, de nombreux pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2016](#), en [2017](#) et en [2018](#). De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments transformateurs de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Un élément clé favorisant des approches pansociétales de mise en œuvre du Programme 2030 est l'établissement d'arrangements formels pour assurer un engagement multipartite. Des mécanismes soutiennent l'utilisation d'éléments transformateurs du programme qui portent sur l'inclusion, le principe de ne laisser personne de côté, et les partenariats. Ils recèlent le potentiel de créer des espaces inclusifs pour discuter de façon continue des priorités et des progrès, du partage des connaissances et du développement des partenariats.

La présente note d'information décrit dans les grandes lignes les normes émergentes et les bonnes pratiques relatives à l'établissement de mécanismes pouvant assurer à long terme l'engagement multipartite de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle prend appui sur l'évaluation des [rapports d'examen national](#)

[volontaire \(ENV\)](#) soumis au Forum politique de haut niveau par différents pays pour la période allant de 2016 à 2018. Collectivement, les rapports d'ENV sont des éléments clés pour suivre et évaluer à l'échelle internationale la mise en œuvre du Programme 2030. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès de 11 organisations de la société civile provenant de 10 pays¹ dans le but de valider les renseignements présentés dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des normes émergentes et des bonnes pratiques, ainsi que des recommandations sur les façons dont les gouvernements peuvent améliorer leurs efforts. Elle contient aussi une annexe présentant des renseignements détaillés sur les bonnes pratiques incluses dans la note, qui servira de ressource utile aux gouvernements et aux autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

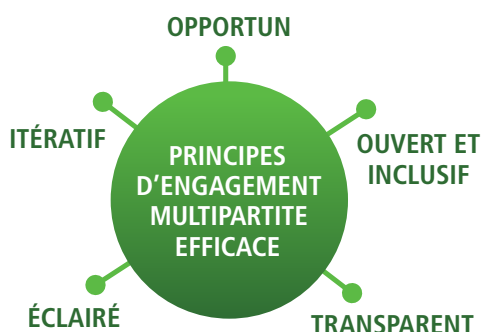
Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles – les réalisations sous un seul et même objectif sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.

¹ Les entrevues ont été menées auprès d'organisations de la société civile des pays suivants : Belgique, Brésil, Colombie, Estonie, Finlande, Allemagne, Népal, Norvège, Corée du Sud et Suisse. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès d'organisations du Salvador et de l'Inde, mais les pratiques de ces pays ne sont pas incluses dans la note. La note présente aussi un certain nombre de bonnes pratiques basées sur les rapports d'ENV d'autres pays, mais il faut noter que les renseignements pour ces pays n'ont pu être validés que par des recherches dans Internet.

-  **APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**
-  **NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ**
-  **INTÉGRÉS ET INDIVISIBLES**
-  **INCLUSIVITÉ ET PARTICIPATION**
-  **PROGRÈS ET LIMITES PLANÉTAIRES**
-  **RESPONSABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**
-  **UN PROGRAMME AMBITIEUX**
-  **TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES**

Principes d'engagement multipartite efficace

L'engagement multipartite doit être opportun, ouvert, transparent, éclairé, inclusif et itératif. La sélection de bonnes pratiques est éclairée non seulement par les éléments transformateurs du Programme 2030, mais aussi par des principes d'engagement multipartite efficaces et établis qui favorisent des approches pansociétales significatives, inclusives, sincères et avisées pour la mise en œuvre du Programme 2030.²



ENGAGEMENT OPPORTUN

L'engagement multipartite efficace doit être opportun afin que les parties prenantes aient assez de temps pour participer à des processus qui sont bien établis et communiqués à l'avance.

ENGAGEMENT OUVERT ET INCLUSIF

Pour respecter l'engagement de ne laisser personne de côté, il faut des mécanismes d'engagement ouverts et inclusifs qui donnent à tous les individus et groupes l'occasion de participer. L'ouverture n'est toutefois pas suffisante pour assurer l'inclusion. Il faut bien souvent déployer des efforts supplémentaires pour obtenir la présence et la participation d'individus et de groupes qui sont les plus souvent mis de côté. Donner des renseignements dans les langues locales et utiliser un vaste éventail de méthodes d'engagement en ligne et hors ligne sont aussi des éléments importants. Il est possible de renforcer l'inclusion en collaborant avec des organisations représentatives d'acteurs non étatiques, par exemple des plateformes de la société civile et des associations de gens d'affaires.

ENGAGEMENT TRANSPARENT

L'engagement multipartite doit être transparent. Il faut donner des renseignements clairs sur les processus et les plans d'engagement et les diffuser largement. Il faut aussi publier les renseignements sur les processus d'engagement en temps opportun, c'est-à-dire qu'il faut publier à l'avance les renseignements et la documentation qui éclairent les processus d'engagement et donner une rétroaction aux participants après les processus d'engagement.

ENGAGEMENT ÉCLAIRÉ

L'engagement multipartite efficace doit être éclairé. Il faut informer les participants de l'objectif de l'engagement, de la façon dont leur rétroaction sera utilisée et des résultats attendus dans l'ensemble. Il faut transmettre la documentation avant toute interaction et donner aux participants suffisamment de temps, des échéances claires et des outils appropriés pour fournir de la rétroaction. Il faut aussi produire des rapports de suivi et de la documentation sur les façons dont la rétroaction a été prise en compte.

ENGAGEMENT ITÉRATIF

Enfin, l'engagement multipartite efficace doit être itératif. L'engagement n'est pas un processus ou une activité singulière, mais plutôt un processus continu qui offre de multiples occasions d'engagement à différentes parties prenantes. Il faut privilégier

² Ces principes ont été adaptés du Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques.



un dialogue bilatéral entre ceux qui organisent les consultations et ceux qui y assistent. Les mécanismes d'engagement doivent être institutionnalisés pour assurer un dialogue à long terme et la contribution continue d'acteurs non étatiques. Il est important d'intégrer des mécanismes d'engagement au sein des institutions et dans le cadre des pratiques régulières pour assurer leur pérennité en dépit des changements de gouvernements.

Pratiques courantes

Les examens consécutifs des rapports d'ENV soumis par la société civile en 2016, en 2017 et en 2018, montrent qu'il existe un certain nombre de pratiques courantes émergentes d'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030. La plupart des gouvernements tiennent des consultations pour établir les priorités et les cibles nationales et consultent les organisations de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les groupes religieux. Des pays consultent aussi un éventail d'acteurs non étatiques pendant l'élaboration de leur rapport d'ENV par le biais de mécanismes en ligne et hors ligne. L'examen des rapports d'ENV réalisé en 2018 par la société civile révèle toutefois des progrès limités en ce qui concerne l'établissement de mécanismes institutionnalisés pour assurer à long terme l'engagement multipartite, car seulement 18 des 46 pays produisant des rapports ont présenté des informations à ce sujet. Même si la consultation sur l'établissement des priorités nationales et les rapports d'ENV semble être une pratique courante répandue, il faut déployer des efforts pour assurer la l'engagement à long terme des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030. Les efforts individuels de consultation ne permettent pas de cerner les points de vue et les besoins continus des différentes parties prenantes et ne fournissent pas la base nécessaire pour instaurer la confiance, établir des partenariats intersectoriels ni promouvoir des approches de mise en œuvre pansociétales.

Bonnes pratiques

Les rapports d'ENV et les entrevues réalisées auprès d'organisations de la société civile provenant de 10 pays montrent qu'il existe un certain nombre de bonnes pratiques quant aux mécanismes d'engagement multipartite. Ces bonnes pratiques incluent notamment l'établissement de plans formels décrivant l'engagement avec les parties prenantes. Les mécanismes élaborés conjointement entre un gouvernement et d'autres parties prenantes ou qui sont établis à long terme sont aussi des bonnes pratiques. Planifier à l'avance des réunions régulières et largement diffusées, aider des acteurs non étatiques à participer par le biais de leurs propres plateformes et organiser des réunions dans les langues locales sont autant de

bonnes pratiques. D'autres bonnes pratiques consistent à créer des mécanismes d'engagement qui ne laissent personne de côté, rassemblent les points de vue d'un large échantillon représentatif de la société et incluent des efforts particuliers pour améliorer l'accessibilité en utilisant des multiples formes d'engagement. Enfin, c'est aussi une bonne pratique d'établir des mécanismes d'engagement à long terme tout en incluant des initiatives multipartites spécifiques pour assurer une participation à des moments clés de la mise en œuvre du Programme 2030, par exemple lors de l'élaboration du rapport d'ENV ou de stratégies nationales.

ENGAGEMENT OPPORTUN

Établir un plan d'engagement multipartite assez tôt et organiser des réunions régulières garantit un plan à long terme pour l'engagement, et ce, depuis les étapes de planification et de mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. La **Colombie** et l'**Ouganda** ont établi des plans nationaux de développement qui décrivent leurs stratégies respectives pour atteindre les objectifs de développement durable et la façon dont ils vont inclure des parties prenantes au processus. Le **Sri Lanka** a élaboré un plan d'engagement multipartite qui énonce comment, quand, et où les parties prenantes seront engagées durant le processus de mise en œuvre. Ces efforts contribuent non seulement à un engagement opportun de la mise en œuvre du Programme 2030, mais aussi à d'autres principes d'engagement efficace – assurant des efforts d'engagement transparents, éclairés et itératifs.

Pour ce qui est des réunions régulières, l'**Irlande** organise un [forum national annuel](#) qui réunit les représentants de tous les secteurs dans le but de travailler ensemble pour assurer la cohérence des politiques et les mesures prises pour atteindre les ODD. Le **Vietnam** tient aussi une conférence annuelle pour dialoguer avec un éventail de parties prenantes, y compris celles du secteur privé.

Enfin, l'approche adoptée par le **Canada** pour élaborer la [Stratégie fédérale de développement durable](#) est fondée sur une loi stipulant l'obligation du gouvernement à mener de vastes consultations selon un calendrier préétabli. Cette approche fournit un cadre légal veillant à ce que les consultations soient opportunes.

ENGAGEMENT OUVERT ET INCLUSIF

Un processus d'engagement ouvert et inclusif contribue à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et que les efforts nationaux reflètent les besoins de la population diversifiée d'un pays. Même si les processus d'engagement sont ouverts en termes de participation, l'inclusion n'est toutefois pas automatique. Une bonne pratique observée en **Irlande** montre que les gouvernements et les autres

parties prenantes peuvent être proactifs pour assurer l'inclusion. À chaque forum national annuel, les participants discutent de ceux qui sont absents et de ceux qui doivent être inclus l'année suivante.

Établir des mécanismes d'engagement à long terme pour des acteurs non étatiques peut contribuer à créer un environnement inclusif. L'engagement d'un gouvernement avec les parties prenantes est essentiel non seulement parce que cela cadre avec les éléments transformateurs sous-jacents du Programme 2030, mais aussi parce que de nombreux acteurs non étatiques sont plus proches des communautés et sont donc plus à même de dialoguer avec des groupes marginalisés. Le **Népal** a créé un forum national permettant le gouvernement de consulter l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions solides, et qui inclut des discussions et des partenariats avec la société civile. Dans ce contexte, il est important qu'un tel mécanisme respecte et soutienne le droit des acteurs non étatiques d'organiser entre eux comment ils vont s'engager. Aux Émirats arabes unis, des conseils de jeunesse ont été créés dans des communautés locales afin de cerner les priorités locales et de formuler des commentaires sur la mise en œuvre des ODD.

Où et comment l'engagement survient doit également avoir une incidence sur l'inclusion. Les mécanismes d'engagement doivent atteindre les zones rurales – les consultations et les forums ne peuvent pas se tenir uniquement dans les centres urbains. Il est également important d'utiliser des formes d'engagement hors ligne et en ligne et d'offrir aux parties prenantes la possibilité de s'engager dans la langue de leur choix. En **Allemagne**, des consultations de parties prenantes ont eu lieu dans tout le pays et s'éloignant des grandes villes. Au **Bénin**, les initiatives d'engagement du gouvernement ont été mises en œuvre dans les langues autochtones pour atteindre toutes les communautés. De tels efforts contribuent à faire en sorte que des groupes ne soient pas laissés de côté et que tout le monde puisse être inclus dans les occasions d'engagement.

ENGAGEMENT TRANSPARENT

Les mécanismes d'engagement multipartite doivent être transparents pour que toutes les parties prenantes sachent qui est mobilisé, quand l'engagement a lieu et quelles plateformes d'engagement sont disponibles. Le **Cameroun** a concentré ses efforts sur l'établissement d'un dialogue constructif entre la société civile et le gouvernement portant sur des thèmes précis au moyen de plateformes communes de travail et de collaboration. L'efficacité de ces plateformes a été renforcée par une [charte d'engagement de la société civile](#) et par un cadre de suivi, d'examen et de reddition de comptes qui, entre autres, définissent clairement de quelles façons

les parties prenantes peuvent collaborer avec le gouvernement pour participer à la mise en œuvre nationale des ODD. En **Finlande**, un réseau d'experts en statistiques, en recherche, en évaluation, en politiques et dans d'autres domaines, suivent et évaluent la mise en œuvre du Programme 2030 et le tableau des indicateurs connexes. Il est important d'inclure un éventail de parties prenantes aux arrangements de travail formels des ODD pour assurer la transparence quant à la composition des parties prenantes et à leur façon de s'engager. Ces approches appuient également les efforts visant à faire en sorte que l'engagement soit opportun, inclusif, éclairé et itératif.

L'**Indonésie** a établi un ensemble de principes d'engagement multipartite pour son plus récent rapport d'ENV. Ces principes contribuent à la transparence en ce qui concerne les attentes des parties prenantes quant au déroulement des consultations. La **Lettonie** a indiqué dans son rapport d'ENV de 2018 que des processus transparents d'engagement multipartite ont été mis en place pour permettre aux citoyens de transmettre au gouvernement leurs opinions et leurs idées sur la manière d'atteindre les ODD. Les ébauches de documents sur les ODD sont publiées sur le site Web du gouvernement dans une section intitulée « Participation du public », ce qui assure la transparence du processus d'élaboration des politiques et offre une occasion ouverte d'engagement. Les citoyens ont le droit de formuler des commentaires et des suggestions sur toutes les ébauches de documents portant sur les ODD.

ENGAGEMENT ÉCLAIRÉ

Les parties prenantes doivent être correctement et suffisamment informées pour être en mesure d'apporter une contribution et de donner leur avis sur la mise en œuvre des ODD. L'**Irlande** a tenu un atelier de consultation des parties prenantes pendant son processus d'ENV pour permettre à des personnes représentant la société civile nationale et des groupes de parties prenantes du secteur privé de se renseigner sur le rapport d'ENV proposé et de donner leur avis sur celui-ci. Un résumé de cet atelier est inclus dans le rapport d'ENV afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes. Ce mécanisme permet aux parties prenantes de vérifier le rapport du gouvernement. En offrant l'occasion de fournir une rétroaction, par exemple de confirmer ou d'identifier des secteurs à améliorer, les parties prenantes peuvent ainsi participer directement au processus d'ENV. Au **Bénin**, les parties prenantes participent aussi au processus de rédaction du rapport d'ENV et aident à établir les priorités nationales. Le gouvernement a reconnu la nécessité de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités au niveau local pour favoriser une participation mieux éclairée. Une plateforme

appelée Futuro en Común a été créée en **Espagne** pour aider à renseigner et à mobiliser les parties prenantes et veiller à ce qu'elles soient bien renseignées avant les forums.

ENGAGEMENT ITÉRATIF

Pour porter ses fruits, l'engagement multipartite doit être un processus continu comprenant divers mécanismes institutionnalisés au niveau du gouvernement. Outre les mécanismes d'engagement à long terme mentionnés ci-dessus, d'autres pays ont institutionnalisé l'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le **Brésil** a créé un groupe de travail gouvernemental pour le Programme 2030. Il est composé de diverses organisations de la société civile qui assument un mandat consultatif. Ce groupe de travail suit les progrès accomplis en matière de développement durable dans le pays et diffuse ces renseignements à différentes parties prenantes à l'échelle nationale et infranationale. Le Brésil a également institutionnalisé sa commission nationale, qui permet un engagement continu avec de nombreuses parties prenantes différentes. Cet organisme permanent

est directement responsable de la mise en œuvre des ODD dans le pays et du suivi des progrès réalisés à ce chapitre. Ce sont deux mécanismes d'engagement à long terme qui permettent de tirer parti de diverses contributions tout au long de la mise en œuvre.

La **Finlande** s'est dotée d'une commission nationale du développement durable permanente qui est représentative de la diversité de sa population et comprend en conséquence des organisations de la société civile, des groupes minoritaires, du milieu universitaire, des peuples autochtones, des réfugiés et des représentants du gouvernement. Cette commission est responsable de bien des volets de la mise en œuvre des ODD, y compris de l'élaboration du programme des ODD, du suivi et de l'examen, ainsi que du soutien de l'engagement multipartite dans l'ensemble de la société. Le **Cameroun** a élaboré un cadre de suivi, d'examen et de reddition de comptes qui institutionnalise le dialogue entre les organisations de la société civile et le gouvernement et décrit de quelles façons les parties prenantes peuvent interagir avec les conseillers, les représentants du gouvernement et d'autres intervenants pour veiller à ce qu'elles connaissent leurs responsabilités.





Recommandations

La présente note d'information fait état des pratiques courantes et des bonnes pratiques d'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030. La tenue de consultations régulières sur les priorités nationales et les rapports d'ENV est une pratique courante bien accueillie. Néanmoins, les gouvernements peuvent s'inspirer des bonnes pratiques internationales pour institutionnaliser des mécanismes d'engagement multipartite misant sur une approche fondée sur des principes. Voici quatre recommandations clés découlant de la présente note à l'intention des gouvernements.

Établir un plan d'engagement multipartite inclusif à long terme dans le cadre des stratégies de mise en œuvre du Programme 2030.

Le plan doit reposer sur des principes d'engagement et de partenariats intersectoriels efficaces et porter sur tous les aspects de la mise en œuvre, y compris le choix des priorités nationales, l'élaboration des politiques, le suivi et l'évaluation. La responsabilité de ce plan doit être claire dès le départ.

Établir des mécanismes institutionnalisés d'engagement multipartite qui incluent un large éventail d'acteurs non étatiques, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté.

Ces mécanismes doivent inclure une collaboration directe avec les organismes gouvernementaux pertinents et un éventail de parties prenantes, dont notamment des réseaux de la société civile, des groupes autochtones, des réfugiés, des groupes minoritaires, des jeunes, des entreprises, des personnes ayant un handicap ou leurs représentants, des syndicats, des milieux universitaires et des administrations infranationales. Il faut accorder une attention particulière à l'inclusion de groupes marginalisés et vulnérables.

Établir des dispositions prévoyant des consultations et des engagements périodiques au sujet des rapports d'étape réguliers, des rapports d'ENV et de la création ou de la révision des plans nationaux de mise en œuvre du Programme 2030.

Les consultations périodiques doivent respecter les bonnes pratiques comme par exemple solliciter des contributions verbales et écrites, donner aux parties prenantes l'occasion de commenter les ébauches de documents et fournir des réponses officielles de gouvernements aux contributions reçues.

Veiller à ce que l'engagement multipartite – formel et ponctuel – respecte les principes qui assurent son efficacité et son caractère opportun, ouvert, inclusif, transparent, éclairé et itératif.

Comme indiqué dans l'examen des rapports d'ENV réalisé par la société civile en 2018, une bonne pratique comprend des approches de consultation variées et inclusives, comme par exemple des méthodes en ligne et hors ligne, la sollicitation de parties prenantes dans toutes les régions et en dehors des grandes zones métropolitaines, la diffusion large et suffisamment à l'avance des occasions de consultation, du travail actif pour inclure les groupes marginalisés et leurs représentants et la communication des renseignements dans les langues locales.